

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENTS IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

First Phosphate Corp. (la « société » ou « First Phosphate »)
1055 West Georgia Street
500 Royal Centre, P.O. Box 11117
Vancouver, Colombie-Britannique
V6E 4N7

Rubrique 2 Date du changement important

6 mars 2023.

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué de presse a été publié et diffusé par Newsfile Corp. le 6 mars 2023, et une copie a été déposée sous le profil de la société sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.com.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 6 mars 2023, la société a annoncé qu'elle avait entamé une évaluation économique préliminaire (l'« EEP ») sur le Projet de phosphate du lac à l'Original situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec. La société a engagé P&E Mining Consultants Inc. (« P&E ») pour diriger l'EEP, qui utilisera la dernière estimation des ressources minérales réalisée par P&E en novembre 2022.

De plus, First Phosphate a conclu un accord d'achat avec une partie indépendante pour acquérir 13 claims miniers supplémentaires dans le bloc de claims miniers Bégin-Lamarche représentant environ 612 hectares dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, moyennant une contrepartie de 25 000 \$. Cette contrepartie sera acquittée par l'émission de 27 173 actions ordinaires de la société (les « Actions ») au prix de 0,92 \$ par action. Ces actions seront soumises à une période de détention de quatre mois et un jour à compter de la clôture de l'acquisition. Les nouveaux claims miniers acquis sont exempts de tout droit de redevance et la société détient maintenant 2 778 claims miniers sans redevance couvrant une superficie de 1 531 km².

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1: Description complète des changements importants

Veillez trouver ci-joint le communiqué de presse sous l'intitulé « Annexe A ».

5.2 : Information sur les opérations de restructuration

Sans objet.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 de la Norme canadienne 51-102

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Aucun renseignement n'a été omis au motif qu'il s'agit d'information confidentielle.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce changement important, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Bennett Kurtz
Chef des finances, directeur administratif et administrateur
T : 416-200-0657
Courriel : bennett@firstphosphate.com

Rubrique 9 Date de la déclaration

6 mars 2023

ANNEXE « A »

(Voir ci-joint)

First Phosphate embauche P&E Mining Consultants pour réaliser une évaluation économique préliminaire (PEA) sur son projet de phosphate de Lac à l'Original, détenu à 100% et exempt de redevances NSR, dans la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec.

Saguenay, Québec - (Newsfile Corp. - 6 mars 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (« **First Phosphate** » ou la « **société** ») est heureuse d'annoncer qu'elle a commencé une Évaluation Économique Préliminaire (la « **PEA** ») sur le Projet de Phosphate du Lac à l'Original situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec. La compagnie a engagé P&E Mining Consultants Inc. (« **P&E** ») pour diriger l'ÉEP qui utilisera la plus récente Estimation des Ressources Minérales complétée par P&E en novembre 2022.

- 1. Le projet de phosphate Lac à l'Original contient une ressource de phosphate de haute qualité potentiellement adaptée aux batteries LFP nécessaires pour la transition énergétique. La direction a obtenu l'approbation du conseil d'administration pour faire avancer le projet vers sa première étude économique, une PEA.**
- 2. La PEA comprendra des détails sur l'économie du projet, comprenant la séparation de trois concentrés commercialisables - un concentré de phosphate (apatite), un concentré d'oxyde de titane (ilménite) et un concentré d'oxyde de fer (magnétite).**
- 3. L'objectif de la PEA est de créer un plan minier, un calendrier de production minière, une estimation des coûts en capital et une estimation des coûts d'exploitation incorporés dans un modèle financier pour fournir un flux de trésorerie total, une valeur actualisée nette (VAN) après impôts et un taux de rentabilité interne (TRI) après impôts.**
- 4. Le concept du projet est de décrire une opportunité de développement autour d'une mine à ciel ouvert autonome et d'une installation de concentration pour les trois concentrés situés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec. La région accueille déjà une activité industrielle existante et continue, notamment 4 fonderies d'aluminium, une raffinerie d'alumine, des opérations de produits forestiers et des centrales hydroélectriques.**
- 5. La conception du projet s'intégrera aux infrastructures existantes, notamment au réseau électrique à faibles émissions de carbone d'Hydro-Québec, ainsi qu'aux réseaux routiers municipaux et de transport lourd qui offrent un accès direct depuis le projet Lac à l'Original jusqu'au port en eau profonde de Saguenay. La société a conclu un protocole d'entente avec le Port Saguenay pour exporter son concentré de phosphate à l'échelle internationale ainsi que l'accès à des terrains disponibles pour la construction éventuelle d'installations de traitement avancé.**
- 6. La réalisation de la PEA est prévue pour le troisième trimestre de 2023.**

L'estimation des ressources minérales du Lac à l'Original est basée sur 63 forages et 17 échantillons de tranchée en surface, totalisant respectivement 7 984 mètres et 149,5 mètres. Un total de 49 forages (6 393 mètres) et 5 échantillons de tranchée (27 mètres) ont intersecté les structures filoniennes minéralisées utilisées pour l'estimation des ressources minérales. La base de données de l'étude comprenait 2 880 analyses avec des pourcentages variables de P₂O₅. L'estimation des ressources minérales est présentée ci-dessous dans le Tableau 1.

Classi- fication	Tonnes (M)	P₂O₅ (%)	Contained P₂O₅ (Mt)	Fe₂O₃ (%)	Contained Fe₂O₃ (Mt)	TiO₂ (%)	Contained TiO₂ (Mt)
Indicated	15.8	5.18	0.82	23.90	3.8	4.23	0.67
Inferred	33.2	5.06	1.68	22.55	7.5	4.16	1.38

Note: P₂O₅ = phosphorus pentoxide, Fe₂O₃ = iron oxide/ferric oxide, TiO₂ = titanium dioxide.

1. Mineral Resources, which are not Mineral Reserves, do not have demonstrated economic viability.

2. The estimate of Mineral Resources may be materially affected by environmental, permitting, legal, title, taxation socio-political, marketing, or other relevant issues.

3. The Inferred Mineral Resource in this estimate has a lower level of confidence than that applied to an Indicated Mineral Resource and must not be converted to a Mineral Reserve. It is reasonably expected that the majority of the Inferred Mineral Resource could be upgraded to an Indicated Mineral Resource with continued exploration.

4. The Mineral Resources in this Technical Report were estimated using the Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum (CIM), CIM Standards on Mineral Resources and Reserves, Definitions (2014) and Best Practices Guidelines (2019) prepared by the CIM Standing Committee on Reserve Definitions and adopted by the CIM Council.

Pour afficher une version améliorée de cette image, veuillez visiter :

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/157341_89f62c7574c849be_001full.jpg

« Entreprendre ce PEA est une étape importante dans notre développement de la propriété Lac à l'Original alors que nous avançons sur notre chemin pour développer un matériau actif de cathode pour les batteries LFP des véhicules électriques », a déclaré Peter Kent, président de First Phosphate.

Des essais métallurgiques ont également été menés avec succès par SGS Canada Inc. dans leur installation de Québec, avec le soutien supplémentaire de SGS Lakefield en Ontario. Les résultats récents des tests ont confirmé qu'un concentré d'apatite pouvait être obtenu avec une teneur en P₂O₅ de plus de 38% et un taux de récupération du processus de plus de 90%.

Des résultats supplémentaires des tests métallurgiques indiquent que le gisement de lac à l'Original pourrait avoir le potentiel de produire deux autres concentrés potentiellement commercialisables - un concentré d'oxyde de fer (magnétite) et un concentré d'oxyde de titane (ilménite).

La propriété phare de First Phosphate, Lac à l'Original, est située à environ 110 km au nord de la ville de Saguenay, la sixième plus grande ville du Québec, qui accueille des vols quotidiens vers Montréal, une main-d'œuvre industrielle qualifiée, une infrastructure locale solide et qui est située à courte distance en voiture du port de Saguenay en mer profonde.

Achat de droits miniers supplémentaires contre des actions

De plus, First Phosphate a conclu un accord d'achat avec une partie indépendante pour acquérir 13 droits miniers supplémentaires dans le bloc de revendication de Bégin-Lamarche, représentant environ 612 ha dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, moyennant la somme de 25 000 dollars, à régler par l'émission de 27 173 actions ordinaires de la société (les « actions ») au prix présumé de 0,92 dollar par action. Ces actions seront soumises à une période de détention légale de quatre mois et un jour à compter de la clôture de l'acquisition. Les droits nouvellement acquis sont exempts de toute redevance et la société détient désormais 2 778 droits exempts de redevance couvrant une superficie de 1 531 km².

Ni la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « **CSE** ») ni son régulateur du marché (au sens donné dans les politiques de la CSE) n'ont examiné ou acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude de ce communiqué de presse

- 30 -

Pour des plus amples informations, veuillez contacter :

Peter Kent

Président

peter@firstphosphate.com

Tél: +1 (647) 707-1943

Relations avec les investisseurs: investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias: media@firstphosphate.com

Site Web: www.FirstPhosphate.com

Suivre First Phosphate sur :

Twitter: <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

Perspnnne qualifiée

La divulgation scientifique et technique de First Phosphate mentionnée dans ce communiqué de presse a été examinée et approuvée par Gilles Laverdière, P. géo., M. Laverdière est géologue et personne qualifiée selon les normes du Règlement 43-101 de l'Instrument national d'information sur les projets minéraux.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société minière spécialisée dans le développement des minéraux, entièrement dévouée à l'extraction et à la purification du phosphate pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium fer phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire à un niveau de pureté élevé, dans le respect total des normes ESG et avec une faible empreinte carbone anticipée. First Phosphate prévoit de s'intégrer verticalement depuis la source minière directement dans les chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs nord-américains de batteries LFP qui nécessitent un matériau actif de cathode LFP de qualité batterie provenant d'une source d'approvisionnement

cohérente et sécurisée. First Phosphate détient plus de 1500 km² de terres revendiquées dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean au Québec, Canada, qu'elle développe activement. Les propriétés de First Phosphate sont constituées de roches ignées d'anorthosite phosphate rare qui donnent généralement du phosphate de haute pureté dépourvu de concentrations élevées d'éléments nocifs.

À propos de P&E Mining Consultants Inc.

P&E a été créée en 2004 et fournit des rapports de consultation en géologie et génie minier, des rapports techniques d'estimation des ressources minérales, des évaluations économiques préliminaires et des études de faisabilité préliminaires. P&E est affiliée à de grands cabinets de conseil basés à Toronto dans le but de réaliser des études de faisabilité en coentreprise. L'expérience de P&E couvre plus de 400 rapports techniques, dont l'estimation des ressources minérales selon la norme 43-101 de Lac à l'Original de First Phosphate, qui a été finalisée en novembre 2022.

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la négation de ces termes et des expressions similaires. Les déclarations prospectives dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations concernant: l'engagement de la société à produire des matériaux de phosphate de haute pureté selon les normes ESG complètes avec une empreinte carbone réduite; les plans de la société visant à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP; le projet de développement proposé de ses claims miniers dans la région du Saguenay; les attentes de la société quant à l'achèvement de l'ÉTU d'ici le troisième trimestre 2023; des déclarations concernant le potentiel de développement et d'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une installation de concentration basée sur l'ÉTU; des déclarations indiquant que la conception du projet proposé sera intégrée aux infrastructures existantes, ce qui permettra un accès direct du projet Lac à l'Original au port en eau profonde de Saguenay; et les plans de la société pour transporter son concentré de phosphate à l'échelle internationale, ainsi que l'acquisition par la société d'un terrain non aménagé sur lequel elle éventuellement construire des installations de traitement avancées.

Les informations prospectives dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes avec une empreinte carbone réduite ; la capacité de la société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la société à développer ses claims miniers dans la région du Saguenay ; la capacité de P&E à terminer l'étude économique préliminaire sur le projet de phosphate du Lac à l'Original d'ici le troisième trimestre 2023 ; l'étude économique préliminaire aboutira au développement et à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une installation de concentration basée sur l'étude ; la conception du projet comprendra une liaison avec les infrastructures existantes qui permettra l'accès direct du projet Lac à l'Original au port en eau profonde de Saguenay ; et la capacité de la société à transporter son concentré de phosphate à l'échelle internationale ainsi que sa capacité à obtenir l'accès à des terrains vierges et à y construire des installations de traitement avancées.

Ces déclarations comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui peuvent entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réels

différents de ceux exprimés ou sous-entendus par de telles déclarations, notamment : l'incapacité de la société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté selon les normes ESG complètes avec une empreinte carbone réduite ; l'incapacité de la société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la société à développer ses claims miniers dans la région du Saguenay ; l'incapacité de P&E à terminer l'étude économique préliminaire sur le projet de phosphate du Lac à l'Original d'ici le troisième trimestre 2023 ; l'étude économique préliminaire ne permettra pas le développement et l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et d'une installation de concentration basée sur l'étude ; la conception du projet n'inclura pas une liaison avec les infrastructures existantes qui permettra l'accès direct du projet Lac à l'Original au port en eau profonde de Saguenay ; et l'incapacité de la société à transporter son concentré de phosphate à l'échelle internationale ainsi que son incapacité à obtenir l'accès à des terrains vierges et à y construire des installations de traitement avancées.

Les lecteurs sont avertis que la liste précédente n'est pas exhaustive. Les lecteurs sont également avertis de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il n'y a aucune garantie que les plans, intentions ou attentes sur lesquels elles sont fondées se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément limitées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date actuelle et sont sujettes à modification par la suite. La société n'a aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, ou pour expliquer toute différence substantielle entre des événements réels ultérieurs et de telles informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.

Pour visualiser la version source de ce communiqué de presse, veuillez visiter <https://www.newsfilecorp.com/release/157341>.

